



## Fédérations sportives et clubs non affiliés

Par **alixvadotgraux**, le **15/06/2009** à **11:47**

Bonjour, je suis actuellement secrétaire et entraîneur d'un club pratiquant le cheerleading (discipline américaine récente en France). La Fédération Française de Football Américain s'est vu récemment délivré l'agrément du Ministère pour la pratique du cheerleading, au sein de leur commission du même nom. Cette Fédération peut-elle contraindre les clubs français à prendre une licence chez eux ? Nous nous y sommes toujours refusées, même si cela fait quelques années qu'ils veulent "développer" ce sport, car ils n'apportent aucune formation d'entraîneurs crédible, et que j'ai passé les miennes par le biais de la Fédération américaine, qui est la plus qualifiée, comme beaucoup d'autres clubs français. De plus, ils souhaitent contraindre les clubs à faire de la compétition, alors que notre objectif n'est que celui de la pratique d'un sport loisir dans une petite ville de Province. Quels sont nos droits par rapport à leur volonté d'obliger les clubs à s'affilier à leur Fédération ? Bien cordialement